

DE SCHOULBUET

2014/2015



WALDBËLLEG
D'SCHOUL

INHALTSVERZEICHNIS // INDEX

Vorwort Préface	4
Nützliche Adressen Adresses utiles	7
Équipe pédagogique CYCLE 1	10
Équipe pédagogique CYCLE 2	14
Équipe pédagogique CYCLE 3	16
Équipe pédagogique CYCLE 4	18
CYCLE 2-4 Im Allgemeinen // En général	21
Nützliche Informationen Informations utiles	32
Bustransport // Transport scolaire	
Ferien und Feiertage // Jours fériés et vacances	
Turnen & Schwimmen // éducation physique & natation	
Verschiedenes Divers	40
Maison Relais	47
LASEP	63

VORWORT // PRÉFACE

Léif Elteren,

No de positive Réckmeldungen, déi mir dat vergaangent Schouljoer op den 1. Schoulbuet kruten, si mir frou, lech déi nei Ausgab vum Schoulbuet fir d'Schouljoer 2014-2015 presentéieren ze kënnen. Wéi dat lescht Joer och, fannt Dir am Schoulbuet all déi Informatiounen iwwert d'Schoul, d'LASEP an d'Maison Relais, déi fir lech an Äert Kand am Alldag fir dat neit Schouljoer nätzlech sinn. Déi al Versioun vum Schoulbuet ass op enger Rei Punkten net méi richtig, a mir bieden lech, just déi nei Versioun hei ze gebrauchen.

De Layout ass erneiert an d'Inhalter aktualiséiert ginn. Nieft de klasseschen Informatiounen iwwert d'Schoulzäiten an d'Busservicer, kritt Dir och nees all personaliséiert Kontaktinformatiounen vum Fondamental an der Maison Relais. Dernieft fannt Dir, ënnert anerem, déi aktualiséiert Informatiounen iwwert de Schoulsport an d'Schoulschwammen, d'Schoulregelen, d'Schülerparlament a schlussendlech ee Modell vun enger Excuse oder enger Dispensufro fir Äert Kand.

Dës Publikatioun ass an enker a gudder Zesummenaarbecht tëscht Fondamental, der Maison Relais an der Gemeng entstan, a mir wëllen op dëser Plaz alle Leit, déi doru matgeschafft hunn, ee grouse Merci soen.

Mir hoffen, datt lech de Schoulbuet 2014-2015 gefällt, a mir si ganz dankbar fir all Verbesserungsvirschléi. Mir wënschen lech an Ärem Kand ee schéint an ee glécklecht Schouljoer 2014-2015.

Chers parents,

Suite au succès du «Schoulbuet» de l'année scolaire passée, nous avons l'honneur de vous en présenter la version actualisée pour l'année scolaire 2014-2015.

Comme l'année passée, cette petite brochure a été éditée conjointement par l'École fondamentale, la Maison Relais et l'Administration communale. Elle a pour objet de rassembler dans une seule publication toutes les informations utiles sur la vie scolaire de votre enfant, respectivement sur son séjour à la Maison Relais ou à la LASEP.

Le layout du bulletin a été renouvelé et les informations y contenues ont été actualisées. À côté des horaires des cours de classe et du transport scolaire, vous y trouverez, entre autres, les informations sur les cours de gymnastique, sur les cours de natation, de même que les règles de la communauté scolaire, la présentation du Parlement des élèves et finalement un modèle d'excuse et une demande de dispense de cours.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à la réalisation de cette deuxième version du «Schoulbuet».

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre vos idées d'amélioration du «Schoulbuet».

Nous souhaitons une agréable année scolaire 2014-2015 à votre enfant et à vous-même.



Sandra THINNES

Presidentin vum
Comité d'École

Présidente du



Carlo GRATIAS

President vun der
A.s.b.l. D'Fiissercher

Président de



Joëlle LEUCHTER

Chargée de direction
vun der Maison relais

Chargée de direction



Jean-Luc SCHLEICH

Buergermeeschter

Bourgmestre



WALDBËLLEG
D'GEMENG



SCHULEN // ECOLES

CYCLE 1, PRÉCOCE

1, rue du Hallerbach
L-6370 Haller
Tel : **83 61 89**

CYCLE 1, PRÉSCOLAIRE

rue A. Hentges
L-7680 Waldbillig
Tel : **26 87 09 07** (salle Joëlle)
Tel : **87 85 07** (salle Martine)
Tel : **87 92 11** (salle Sarah)

CYCLE 2-4, CENTRE SCOLAIRE MICHEL-RODANGE

5, a Kilker
L-7680 Waldbillig
Tel : **87 88 46 -1**

KOMITEE // COMITÉ

Sandra THINNES *Présidente*
Christine KIEFFER *Membre*
Joëlle NIEDERWEIS *Membre*
Sarah MULLER *Membre*

Tél : **621 659 419**

thinnes.sandra@education.lu
christine.kieffer@education.lu
joelle.niederweis@education.lu
muller.sarah@education.lu

REGIONALES BÜRO // BUREAU RÉGIONAL

Nicole WAGNER *Inspectrice*
Bureau Régional Est
25, place du Marché
L-6460 Echternach

Tel : **26 72 12 10**

secretariat.est@inspectorat-men.lu

GEMEINDEVERWALTUNG // ADMINISTRATION COMMUNALE

Administration Communale
1a, rue A. Hentges
L-7680 Waldbëlleg

Tel : **83 72 87-22**

gemeng@waldbillig.lu

SCHULKOMMISSION // COMMISSION SCOLAIRE

Jean-Luc SCHLEICH *Président*
Marc BARTHELEMY *Membre*
Tosca BERG *Membre*
Isabelle BICHLER *Membre*
Danielle DIEDERICH *Membre*
Myriam LIPS *Membre*
Corinne MEYERS *Membre*
Theo MOULIN *Membre*
Joëlle NIEDERWEIS *Membre*
Sandra THINNES *Membre*

jean-luc.schleich@waldbillig.lu
Marc.Barthelemy@men.lu
tosca.berg@education.lu
isabelle.bichler@education.lu
dmehlen@tango.lu
myriamlips@rocketmail.com
corinne.meyers@education.lu
theo.moulin@waldbillig.lu
joelle.niederweis@education.lu
thinnes.sandra@education.lu

ELTERNVERTRETER // REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Danielle MEHLEN-DIEDERICH
Myriam KREMER-LIPS

dmehlen@tango.lu
myriamlips@rocketmail.com

MULTIPROFESSIONELLES TEAM // EQUIPE MULTIPROFESSIONELLE

Armand WEIS
Coordinateur, Psychologue
15-17, Rue du Chemin de Fer
L- 6439 Echternach

Tel : **72 69 28- 31 / 691 285 215** armand.weis@ediff.lu

Jeannot MINDEN
Psychologue
7, Avenue de la Gare
L-9233 Diekirch

Tel : **80 89 88** jeannot.minden@education.lu

Tania MEYERS
*Professeur d'enseignement
logopédique*
Centre de Logopédie
Val Saint ANDRÉ
L-1128 Luxembourg

Tel : **621 41 17 23** tania.meyers@logopedie.lu

Josée TURPEL
*Éducatrice graduée
assistance en classe*

Tel : **621 256 387** josee.turpel@ediff.lu

COMMISSION D'INCLUSION SCOLAIRE (CIS)

Nicole WAGNER *Présidente*
Guy MEDER *Secrétaire*
25, place du Marché
L- 6460 Echternach

secretariat.est@inspectorat-men.lu
guy.meder@education.lu

ASSISTANTE SOCIALE

Vicky BERSCHIED
Assistante Sociale
Ligue Medico-Sociale
56, Rue André Duchscher
Echternach

Tel : **72 03 02 – 1**

CELLULE D'ACCUEIL SCOLAIRE POUR ÉLÈVES NOUVEAUX ARRIVANTS (CASNA)

Tel : 2478 5277 Fax : **2478 5140** casna@men.lu

SCHWIMMBAD // PISCINE

Nordpool
r. de l'Ecole,
L-7730 Colmar-Berg

Tel : **83 55 43 341**

BUSTransport // TRANSPORT SCOLAIRE

Pascale WILHELMY
(personne de contact pour bus en direction de Christnach, Haller, Savelborn, Freckeisen et Scheedhaff)
Voyages Bollig
(pour bus en direction de Mullerthal)

Tel : **691 469 497**

Tel : **72 86 38-1**

"BICHERBUS"

rue Joseph Merten
L-9257 Diekirch
www.bicherbus.lu

Tel : **80 30 81**
Fax: **80 30 81 333**

bicherbus@bnl.etat.lu

ELTERNVEREINIGUNG // ASSOCIATION DES PARENTS

Association des Parents d'élèves des Ecoles Prescolaires et Primaire de la Commune de Waldbillig Asbl
Chris SUNNEN-KESTER
Präsidentin
www.ev.weditme.com

Tel : **26 87 01 59**

whitedove@tango.lu



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE CYCLE 1

LEHRERIN ENSEIGNANT(E)

BECKER-REIFFERS
Carmen

GAASCH
Nadine

HAAGEN-TURPEL
Josée

HENNES-JOURDAIN
Marguy

MULLER
Sarah

NIEDERWEIS
Joëlle

SCHAUS-SCHMIT
Martine

CYCLE

éducatrice
Cycle 1

surnuméraire
Cycle 1

équipe
multiprofessionnelle

titulaire
Cycle 1 (précoce)

titulaire
Cycle 1

titulaire
Cycle 1

titulaire
Cycle 1

TEL.:

83 61 89

83 61 89

87 92 11

26 87 09 07

87 85 07

E-MAIL

*moyens de communication
hors des heures scolaires*

carmen.reiffers@education.lu

gaasch.nadine@education.lu

josee.turpel@ediff.lu

marguy.jourdain@education.lu

muller.sarah@education.lu

joelle.niederweis@education.lu

m.schmit@education.lu



SCHAUS-SCHMIT Martine



MULLER Sarah



NIEDERWEIS Joëlle



HENNES-JOURDAIN Marguy



BECKER-REIFFERS Carmen



HAAGEN-TURPEL Josée



GAASCH Nadine

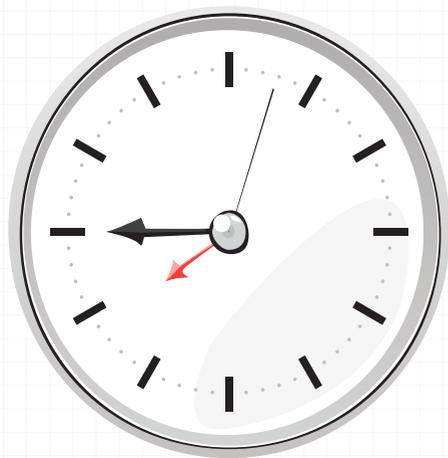
PRÉCOCE

ADRESSE

1 rue du Hallerbach
L-6370 Haller
Tel: **83 61 89**
Fax: **26 87 64 47**
Email: precoce.waldbillig@ecole.lu

SCHULZEITEN // HORAIRE

7.45 – 11.30 h
13.45 – 15.45 h



AUFSICHT // SURVEILLANCE

Die Aufsicht der Kinder wird 10 Minuten vor und 10 Minuten nach den Schulzeiten gewährleistet.
La surveillance est assurée 10 minutes avant et après les cours

PARKING

Um die Sicherheit aller zu garantieren, bitten wir Sie freundlichst die Parkmöglichkeiten hinter dem Gebäude zu benutzen.

Pour garantir la sécurité de toute personne impliquée, prière d'utiliser le parking situé à l'arrière du bâtiment scolaire.



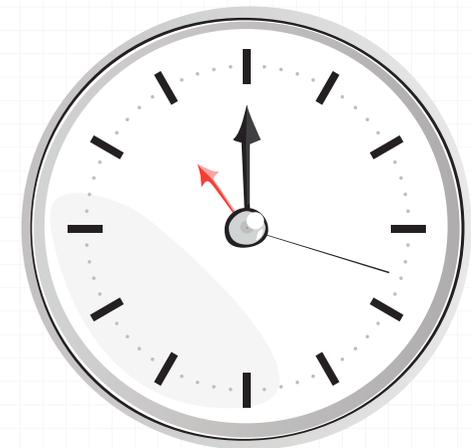
„SPILLSCHOU“ PRÉSCOLAIRE

ADRESSE

rue André Hentges
L-7680 Waldbillig

SCHULZEITEN // HORAIRE

8.05 – 12.00 h
14.05 – 15.55 h



AUFSICHT // SURVEILLANCE

Die Aufsicht der Kinder wird 10 Minuten vor und 10 Minuten nach den Schulzeiten gewährleistet.
La surveillance est assurée 10 minutes avant et après les cours.



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE CYCLE 2



WEWER Mike



SCHMITZ Isabelle



SCHMIT Claudine



WILGÉ-PLETSCHETTE Nicole



FRIEDERES-BERG Tosca



THINNES Sandra

LEHRERIN / ENSEIGNANT(E)

WEWER
Mike

SCHMITZ
Isabelle

SCHMIT
Claudine

THINNES
Sandra

FRIEDERES-BERG
Tosca

WILGÉ-PLETSCHETTE
Nicole

CYCLE

titulaire
Cycle 2.1a

titulaire
Cycle 2.1b

titulaire
Cycle 2.2

surnuméraire
Cycle 2

enseignement
religieux

enseignement
religieux

TEL :

87 88 46 – 24
661 87 88 46

87 88 46 – 23

87 88 46 – 21

621 659 419

83 65 10

E-MAIL

moyens de communication
hors des heures scolaires

mike.wewer@education.lu

schmitz.isabelle@education.lu

cschmi36@education.lu

thinnes.sandra@education.lu

toscab@pt.lu

nicole.wilge@education.lu

SALLE

001

002

008

007

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE CYCLE 3

LEHRERIN / ENSEIGNANT(E)

SCHMIDT
Luc

KIEFFER
Christine

BASTIN
Manon

DUMONT-DIEDERT
Françoise

FRIEDERES-BERG
Tosca

WILGÉ-PLETSCHETTE
Nicole

CYCLE

titulaire
Cycle 3.1

surnuméraire
Cycle 3

titulaire
Cycle 3.2

surnuméraire
Cycle 3

enseignement
religieux

enseignement
religieux

TEL :

87 88 46 – 31
691 82 15 92

87 88 46 - 34

87 88 46 – 33

87 88 46 – 32

83 65 10

E-MAIL

*moyens de communication
hors des heures scolaires*

luc.schmidt@education.lu

christine.kieffer@education.lu

manon.bastin@education.lu

francoise.diedert@education.lu

toscab@pt.lu

nicole.wilge@education.lu

SALLE

113

103

105

112



SCHMIDT Luc



KIEFFER Christine



BASTIN Manon



DUMONT-DIEDERT Françoise



FRIEDERES-BERG Tosca



WILGÉ-PLETSCHETTE Nicole

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE CYCLE 4

LEHRERIN / ENSEIGNANT(E)

FORSTER
Ben

WELTER
Julie

GAASCH
Nadine

THINNES
Sandra

FRIEDERES-BERG
Tosca

WILGÉ-PLETSCHETTE
Nicole

CYCLE

titulaire
Cycle 4.1

titulaire
Cycle 4.1

surnuméraire
Cycle 4

surnuméraire
Cycle 4

enseignement
religieux

enseignement
religieux

TEL :

87 88 46 – 25

87 88 46 – 28

83 65 10

621 65 94 19

83 65 10

E-MAIL

moyens de communication
hors des heures scolaires

julie.welter@education.lu

gaasch.nadine@education.lu

thinnes.sandra@education.lu

toscab@pt.lu

nicole.wilge@education.lu

SALLE

010

018

019

019



FORSTER Ben



WELTER Julie



GAASCH Nadine



THINNES Sandra



FRIEDERES-BERG Tosca



WILGÉ-PLETSCHETTE Nicole

ALLGEMEINE INFORMATIONEN
INFORMATIONS GÉNÉRALES
CYCLE 2-4



ADRESSE

Ecole Fondamentale „Michel Rodange“
5, a Kilker
L-7680 Waldbillig
Tel : **878846-1**
Fax: **878846-48**

SCHULBEGINN // RENTRÉE SCOLAIRE

Erster Schultag für alle Kinder
Montag, den 15. September 2014
von 8:00 bis 12:05 Uhr und
von 14:00 bis 16:00 Uhr

**Première journée de classe
pour tous les enfants:**

lundi, le 15 septembre 2014
de 8:00 à 12:05 heures et
de 14:00 à 16:00 heures

SCHULZEITEN // HORAIRES

Cycle 2 – Cycle 4:

VORMITTAGS:

montags bis freitags von 08:00 bis 12:05

NACHMITTAGS:

montags, mittwochs und freitags von 14:00
bis 16:00

MATINÉES:

lundi à vendredi de 08:00 à 12:05

APRÈS-MIDIS:

lundi, mercredi et vendredi de 14:00 à 16:00

AUFSICHT // SURVEILLANCE

Eine Aufsicht der Schüler ist 10 Minuten
vor Beginn bzw. 10 Minuten nach Ende der
offiziellen Schulzeit gewährleistet.

Une surveillance des élèves est assurée 10
minutes avant le début et 10 minutes après
la fin de l'école.



SCHULREGELN // RÈGLES



EINGANG // ENTRÉE

Jeder kommt durch den Schulhof in die Schule, auch Schüler die zu spät sind oder die von ihren Eltern begleitet werden. Die Eltern dürfen den Haupteingang benutzen.

Les élèves entrent du côté de la cour de récréation, même ceux qui sont en retard ou accompagnés. Les parents accompagnants peuvent utiliser l'entrée principale.

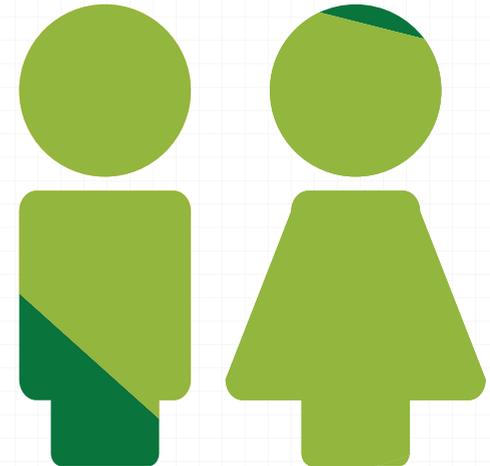
GÄNGE // COULOIRS

Auf den Gängen darf nicht gelaufen, gestoßen oder wild gespielt werden.

Bei Regen dürfen die Kinder im Gang mit den neuen Gesellschaftsspielen spielen.

Il est défendu de courir ou de bousculer dans les couloirs.

Lorsqu'il pleut, les enfants peuvent jouer avec les jeux de société dans les couloirs.



TOILETTEN // TOILETTES

In den Pausen soll man beim Hinausgehen aufs Klo gehen.

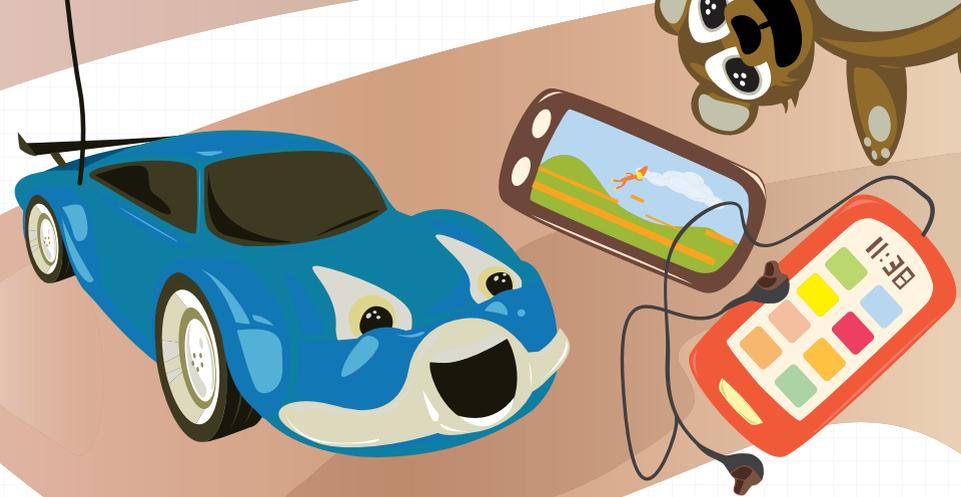
Wer während der Pause zur Toilette geht muss vorher einen Lehrer um Erlaubnis fragen.

Jedes Kind muss allein aufs Klo gehen.

De préférence, les enfants vont aux toilettes en sortant dans la cours de récréation.

Pendant la récréation il faut demander la permission pour entrer.

Les enfants doivent y aller seul et non en petit groupe.



HANDYS, MP3-PLAYER UND ÄHNLICHES GSM // MP3 ET SIMILAIRE

Während der Schulzeiten (und Pausen) müssen diese Geräte ausgeschaltet und in der Schultasche bleiben.

Wichtige Telefonate können gegebenenfalls über das Klassentelefon geführt werden.

Bei Regelverstoß wird das Handy vom Lehrer konfisziert und wird nur einem Elternteil oder Erziehungsberechtigten wieder ausgehändigt.

Pendant les récréations et les heures d'école, les appareils doivent être éteints et dans les poches/sacs.

Des coups de téléphone importants peuvent se faire par le réseau fixe de la salle de classe.

En cas d'infraction, l'appareil peut être confisqué et doit être récupéré par un parent chez le titulaire.

DER SCHULHOF // LA COUR DE RÉCRÉATION

Die Bepflanzungen dürfen nicht betreten werden.

Man darf nicht mit dem Rindenmulch werfen oder ihn betreten.

Die Wege entlang der Sporthalle und hinter dem Fußballfeld gehören nicht zum Schulhof.

Außerhalb der Schulzeiten wird der Schulhof öfters von der Maison Relais genutzt. Kinder, die nicht in der Maison Relais betreut werden, dürfen sich im oberen Teil aufhalten. Die Aufsicht beginnt 10 Minuten vor Schulbeginn. Wollen sie im unteren Teil spielen, müssen sie sich an die Regeln der Maison Relais halten.

Il est défendu de courir à travers les plantations et de jeter avec le mulch (écorces de pin).

Les chemins le long du terrain de foot ou du hall sportif ne font pas partie de la cour de récréation.

En dehors des heures de classe, la cour est souvent occupée par la Maison Relais.

Les enfants qui ne sont pas inscrits à la Maison Relais peuvent utiliser la partie supérieure de la cour. La surveillance y commence 10 min. avant le début des cours.

Les enfants qui désirent jouer dans la partie inférieure de la cour doivent respecter les instructions et règles des éducateurs de la Maison Relais.

ROLLERBLADES, KICKBOARD, WAVE BOARDS UND ÄHNLICHES ROLLER // TROTTINETTE ET SIMILAIRE

Diese „Spielgeräte“ dürfen während den Schul- und Aufsichtszeiten nicht im Schulhof benutzt werden.

Pendant les heures de classe et de surveillance, l'utilisation de ces „jouets“ est interdite.

BÄLLE UND SPIELSACHEN // BALLE ET JOUETS

Man darf nur mit den Bällen der Schule spielen um zu vermeiden, dass auf einem Feld mit mehreren Bällen gleichzeitig gespielt wird.

Man spielt auf den hierfür vorgesehenen Spielfeldern.

Die Bälle und Spielsachen werden von einem Lehrer vergeben, wenn die Wetterverhältnisse dies erlauben (trockener Boden).



Die Bälle werden mittags auch vor Schulbeginn vergeben, wenn die Wetterverhältnisse dies erlauben.

Die Bälle werden beim Klingeln SOFORT zum Lehrer gebracht.

On peut seulement utiliser les balles mises à disposition par l'école pour éviter que l'on joue avec plusieurs balles sur un terrain.

Les balles sont à utiliser sur les terrains prévus à cet effet et sont distribués par les enseignants si les conditions météorologiques sont favorables, même pendant la surveillance avant les cours de l'après-midi.

Les balles sont à remettre à la sonnette.

FUSSBALLFELD // TERRAIN DE FOOT

Das Fußballfeld darf von den Zyklen laut Plan benutzt werden.

Der Plan hängt bei den Eingangstüren des Schulhofes auf und ändert jedes Trimester.

L'utilisation est réglementée par un plan affiché à l'entrée de la cour de récréation.

KLETTERGERÜST // PORTIQUE À ESCALADE

Man darf auf dem Klettergerüst nicht Fangen spielen, laufen oder stoßen.

Il est défendu de courir ou de bousculer sur le portique.

WER SICH NICHT AN DIE PAUSENREGELN HÄLT, MUSS BIS ZUM ENDE DER PAUSE AUF DER „STRAFANK“ SITZEN.

WER ÖFTERS GEGEN DIE REGELN VERSTÖSST MUSS EINE STRAFE SCHREIBEN UND SIE VON DEN ELTERN UNTERSCHREIBEN LASSEN.

BEI ANDEREN REGELVERSTÖSSEN ERTEILT DER LEHRER, DER AUFSICHT HAT, EINE ENTSPRECHENDE STRAFE.

EN CAS D'INFRACTION, L'ENFANT DOIT S'ASSOIR SUR UN BANC ET Y ATTENDRE LA FIN DE LA RÉCRÉATION.

EN CAS D'INFRACTION À PLUSIEURS REPRISES OU AUTRES INFRACTIONS PLUS GRAVES, LE SURVEILLANT PEUT IMPOSER UNE PUNITION ÉCRITE QUI DOIT ÊTRE SIGNÉE PAR LES PARENTS.



RELIGIONSUNTERRICHT / MORAL- UND SOZIALUNTERRICHT ENSEIGNEMENT DE RELIGION / EDUCATION MORALE ET SOCIALE

Die Schüler der Zyklen 2-4 nehmen während 2 Stunden die Woche am Religionsunterricht oder Moral- und Sozialunterricht teil.

Die Einschreibung ist obligatorisch und ein Wechsel während des Schuljahres in das jeweils andere Unterrichtsfach ist nicht möglich. (règl. grand-ducal du 27.04.2009)

Les élèves des cycles 2 – 4 fréquentent pendant 2 heures par semaine soit les cours de l'enseignement religieux soit les cours d'éducation morale et sociale.

L'inscription au cours est obligatoire et ne pourra être modifiée au cours de l'année scolaire. (règl. grand-ducal du 27.04.2009)

RELIGIONSUNTERRICHT

Die Religionslehrerinnen **Tosca FRIEDERES-BERG** und **Nicole WILGÉ-PLETSCHETTE** wurden vom Bistum ernannt. Zuständige Inspektorin für den Religionsunterricht ist:

Frau Christiane GALES-MOES

18, rue de la Moselle, L-5447 Schwebsingen

Tel: **23 66 45 87**, E-Mail : christiane.gales@education.lu

Der Religionsunterricht ist für alle Grundschulkinder offen, unabhängig von ihrer Zugehörigkeit zu einer Religionsgemeinschaft.

Informationen über den Religionsunterricht finden sie unter www.reliounsunterricht.lu.

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Les enseignantes des cours de l'enseignement religieux, **Tosca FRIEDERES-BERG** et **Nicole WILGÉ-PLETSCHETTE**, sont désignées par l'archevêché. L'inspection des heures de l'enseignement religieux est à charge de:

Mme Christiane GALES-MOES

18, rue de la Moselle, L-5447 Schwebsingen

Tel: 23 66 45 87, E-Mail : christiane.gales@education.lu

Tous les enfants peuvent participer au cours de l'enseignement religieux, indépendant de leur confession. Vous trouvez des informations concernant le cours de l'enseignement religieux sur le site

www.reliounsunterricht.lu.

MORAL- UND SOZIALUNTERRICHT

Das Fach hat als Ziel, Kindern zu helfen, eine Vorstellung zu entwickeln, wie die Welt, in der sie leben möchten, aussehen soll.

Der Unterricht orientiert sich an den Menschenrechten und Grundwerten des freiheitlich demokratischen Rechtsstaates. Es wird weltanschaulich und religiös neutral unterrichtet.

Eine Haltung der Offenheit und Nachdenklichkeit wird gefördert, Vorurteile werden hinterfragt durch das Entdecken von Gemeinsamkeiten und Unterschieden im Denken, Glauben und Handeln.

Das Fach wird vom Klassenlehrer/In oder einem anderen Grundschullehrer/In unterrichtet.

EDUCATION MORALE ET SOCIALE

L'éducation morale et sociale a comme objectif la formation au jugement et discernement. Les enfants sont encouragés à développer une image du monde dans lequel ils aimeraient vivre. Le cours est basé sur les droits de l'homme et les principes démocratiques de l'Etat de droit. Il n'impose aucun univers particulier de croyances ou d'idéologies.

Les élèves examinent des valeurs et normes pour découvrir des similitudes ainsi que des différences dans les multiples expressions de la pensée de la foi et de l'action. Ainsi ils acquièrent une aptitude au dialogue et au jugement éthique pour p.ex. mettre en question des clichés.

Les cours d'éducation morale et sociale sont enseignés soit par le titulaire de classe, soit par un autre enseignant du fondamental.

BUSTRANSPORT

CYCLE 1-4

ALLER – MATIN

BUS 1 MULLERTHAL - WALDBILLIG *Bollig*

7.45 h Mullerthal
7.50 h Waldbillig *Primärschoul*
7.53 h Waldbillig *Spillschoul*

BUS 2 SAVELBORN - WALDBILLIG

7.40 h Freckeisen *Maison 13*
7.45 h Scheedhaff
7.50 h Savelborn *Maison 7*
7.55 h Waldbillig *Primärschoul*
8.00 h Waldbillig *Spillschoul*

BUS 3 HALLER - WALDBILLIG

7.45 h Haller
7.50 h Waldbillig *Primärschoul*
8.05 h Waldbillig *Spillschoul*

RETOUR – MATIN

12.00 h Waldbillig *Spillschoul*
12.10 h Waldbillig *Primärschoul*
12.15 h Mullerthal

12.00 h Waldbillig *Spillschoul*
12.10 h Waldbillig *Primärschoul*
12.15 h Scheedhaff
12.20 h Savelborn *Maison 7*
12.25 h Freckeisen *Maison 13*

12.00 h Waldbillig *Spillschoul*
12.15 h Waldbillig *Primärschoul*
12.20 h Haller

TRANSPORT SCOLAIRE

CYCLE 1-4

BUS 4 CHRISTNACH - WALDBILLIG *Primärschoul*

7.45 h Christnach 1
7.48 h Christnach 2
7.52 h Christnach 3
7.55 h Waldbillig *Primärschoul*

BUS 5 CHRISTNACH - WALDBILLIG *Spillschoul*

7.55 h Christnach 1
7.58 h Christnach 2
8.02 h Christnach 3
8.05 h Waldbillig *Spillschoul*

12.10 h Waldbillig *Primärschoul*
12.13 h Christnach 1
12.16 h Christnach 2
12.20 h Christnach 3

12.00 h Waldbillig *Spillschoul*
12.03 h Christnach 1
12.06 h Christnach 2
12.10 h Christnach 3



ALLER — APRÈS-MIDI

BUS 1 MULLERTHAL - WALDBILLIG *Bollig*

13.45 h Mullerthal
13.50 h Waldbillig *Primärschoul*
13.53 h Waldbillig *Spillschoul*

BUS 2 SAVELBORN - WALDBILIG

13.40 h Freckeisen *Maison 13*
13.45 h Scheedhaff
13.50 h Savelborn *Maison 7*
13.55 h Waldbillig *Primärschoul*
14.00 h Waldbillig *Spillschoul*

BUS 3 HALLER - WALDBILLIG

13.45 h Haller
13.50 h Waldbillig *Primärschoul*
14.05 h Waldbillig *Spillschoul*

BUS 4 CHRISTNACH - WALDBILLIG *Primärschoul*

13.45 h Christnach 1
13.48 h Christnach 2
13.52 h Christnach 3
13.55 h Waldbillig *Primärschoul*

BUS 5 CHRISTNACH - WALDBILLIG *Spillschoul*

13.55 h Christnach 1
13.58 h Christnach 2
14.02 h Christnach 3
14.05 h Waldbillig *Spillschoul*

RETOUR — APRÈS-MIDI

16.00 h Waldbillig *Spillschoul*
16.10 h Waldbillig *Primärschoul*
16.15 h Mullerthal

16.00 h Waldbillig *Spillschoul*
16.10 h Waldbillig *Primärschoul*
16.15 h Scheedhaff
16.20 h Savelborn *Maison 7*
16.25 h Freckeisen *Maison 13*

16.00 h Waldbillig *Spillschoul*
16.15 h Waldbillig *Primärschoul*
16.20 h Haller

16.10 h Waldbillig *Primärschoul*
16.13 h Christnach 1
16.16 h Christnach 2
16.20 h Christnach 3

16.00 h Waldbillig *Spillschoul*
16.03 h Christnach 1
16.06 h Christnach 2
16.10 h Christnach 3

BUSHALTESTELLEN // ARRÊTS DES BUS

Christnach 1 *rue Loetsch*
Christnach 2 *Hierheck*
Christnach 3 *Schoulstrooss*
Müllerthal *arrêt bus*
Waldbillig *école centrale*
Waldbillig *école préscolaire*
Haller *école précoce*
Freckeisen *maison 13*
Scheidhaff
Savelborn *Maison 7*



FERIEN UND SCHULFREIE TAGE VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS

Sommerferien // Vacances d'été
 Allerheiligen // Vacances de la Toussaint
 Nikolaustag // Saint-Nicolas
 Weihnachtsferien // Vacances de Noël
 Karnevalsferien // Vacances de Carnaval
 Osterferien // Vacances de Pâques
 Kommunion // Communion
 Pilgertag // Jour de Pèlerinage
 Tag der Arbeit // Fête du Travail
 Christi-Himmelfahrt // Ascension
 Pfingstferien // Vacances de Pentecôte
 Nationalfeiertag // Fête nationale
 Sommerferien // Vacances d'été

16.07.2014 – 14.09.2014
 25.10.2014 – 02.11.2014
 06.12.2014 (Samstag // samedi)
 20.12.2014 – 04.01.2015
 14.02.2015 – 22.02.2015
 04.04.2015 – 19.04.2015
 12.04.2015 (Sonntag // dimanche)
 28.04.2015 (Dienstag // mardi)
 01.05.2015 (Freitag // vendredi)
 14.05.2015 (Donnerstag // jeudi)
 23.05.2015 – 31.05.2015
 23.06.2015 (Dienstag // mardi)
 16.07.2015 – 14.09.2015

SCHWIMMPLAN FRÉQUENCE PISCINE

1. Trimester		2. Trimester		3. Trimester	
bis	bis	bis	bis	bis	bis
Allerheiligen	Weihnachten	Karneval	Ostern	Pfingsten	Sommerferien
C3	C2	C2	C3	C4	C4
			C1	C1	C2

TURNEN UND SCHWIMMEN EDUCATION PHYSIQUE ET NATATION



Cycle 1 : keine feste Stundenzahl // pas de nombre fixe d'heures hebdomadaires

Cycle 2 + 3 : 3 Wochenstunden Sportunterricht (Schwimmen, Sport, körperliche Ausdrucksfähigkeit, ...)

- diese müssen nicht notwendigerweise immer in der Turnhalle stattfinden

3 leçons hebdomadaires d'éducation physique (Natation, sport, expression corporelle, ...)

- ces leçons ne doivent pas nécessairement avoir lieu dans le hall sportif

Cycle 4 : 2 Wochenstunden Sportunterricht (Schwimmen, Sport, körperliche Ausdrucksfähigkeit, ...)

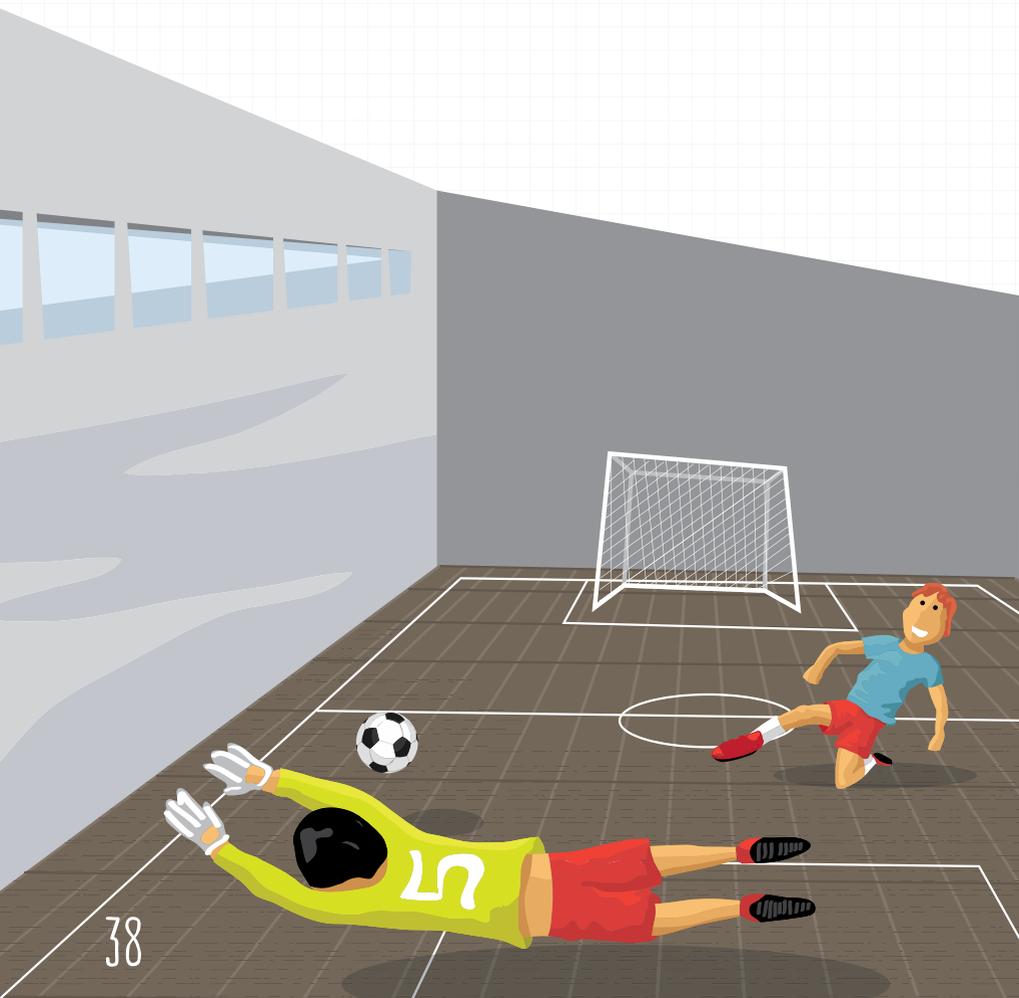
- diese müssen nicht notwendigerweise immer in der Turnhalle stattfinden

2 leçons hebdomadaires d'éducation physique (Natation, sport, expression corporelle, ...)

- ces leçons ne doivent pas nécessairement avoir lieu dans le hall sportif

TURNPLAN // HORAIRE

ÉD. PHYSIQUE



1. TRIMESTER	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	* vor Allerheiligen/avant Toussaint ** nach Allerheiligen /après Toussaint				
8.00 - 8.55				C 1 Précoce	C4
8.55 - 9.45				C 1 Précoce	C4
9.45 - 10.05					
10.20 - 11.15	C 3.1**		C3.1		C3.2**
11.15 - 12.05	C 3.1**		C3.2**	C2.2 / C2.1b*	C3.2** / C2*
14.00 - 14.55	C 2.1a*		C1		C1
15.05-16.00	C 2.1a+b		C2.2		C1
2. TRIMESTER	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	* vor Karneval/avant Carnaval ** nach Karneval/après Carnaval				
8.00 - 8.55				C1 Précoce	C 4
8.55 - 9.45				C1 Précoce	C 4
9.45 - 10.05					
10.20 - 11.15	C3.1*		C3.1		C3.2*
11.15 - 12.05	C3.1*		C3.2*	C2.2 / C2.1b**	C3.2* / C2**
14.00 - 14.55	C2.1a**		C1		C1
15.05-16.00	C2.1a+b		C2.2		C1
3. TRIMESTER	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	* vor Pfingsten/avant Pentecôte ** nach Pfingsten/après Pentecôte				
8.00 - 8.55				C1 Précoce	C3.2
8.55 - 9.45				C1 Précoce	C3.2
9.45 - 10.05					
10.20 - 11.15	C 3.1		C3.1		
11.15 - 12.05	C 3.1		C3.2	C2.2 / C2.1b*	C2*
14.00 - 14.55	C2.1a*		C1		C1
15.05-16.00	C2.1a+b		C2.2		C1

VERSCHIEDENES DIVERS

KRANKHEIT UND FREISTELLUNG VOM UNTERRICHT MALADIE ET DISPENSES

ABWESENHEIT VOM UNTERRICHT

Jedes Fehlen eines Schülers beim Unterricht muss noch am gleichen Tag zu Schulbeginn dem betreffenden Lehrpersonal gemeldet werden. Ab dem 4.Tag des Fernbleibens vom Unterricht muss ein schriftliches Attest vom behandelnden Arzt vorgelegt werden.

Lediglich die Krankheit des Kindes, der Sterbefall eines nahen Familienangehörigen sowie höhere Gewalt stellen legitime Abwesenheitsgründe dar. Das Lehrpersonal ist nicht berechtigt, eine Abwesenheit aufgrund einer Verlängerung der Ferien zu entschuldigen.

Mit einer begründeten Anfrage der Eltern kann eine Freistellung des Unterrichts genehmigt werden vom:

- 1) Klassenlehrer, wenn die Abwesenheit nicht mehr als einen Tag beträgt.
- 2) Präsidenten des Schulkomitees, wenn die Abwesenheit mehr als einen Tag beträgt.

Die Freistellungen vom Unterricht dürfen nicht mehr als 15 Tage im Schuljahr betragen, und nicht mehr als 5 aufeinanderfolgende Tage, außer man hat eine Genehmigung vom Minister erhalten.

(Artikel 16. und 17. des Schulgesetzes)



ABSENCES EN CLASSE

Chaque absence doit être notifiée par la personne responsable, si possible le jour même avant le début des cours, au personnel enseignant concerné. Un certificat médical est requis à partir du 4^e jour d'absence.

Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure. Le personnel enseignant n'est pas en mesure d'excuser des absences dues à une prolongation des vacances.

Les dispenses sont accordées:

- 1) Par le titulaire, pour une durée ne dépassant pas une journée.
- 2) Par le président du comité, pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut pas dépasser quinze jours consécutifs par année scolaire.

(Loi scolaire art.16. et 17.)



MODÈLE D' EXCUSE ABSENCE

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) _____

vous prie de bien vouloir excuser l'absence de mon fils- ma fille _____

du _____ au _____ inclus pour cause de _____

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Waldbillig, le _____

signature _____



MODÈLE D' EXCUSE DISPENSE

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) _____

vous prie de bien vouloir dispenser mon fils-ma fille _____ des cours

du _____ au _____ inclus parce que _____

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Waldbillig, le _____

signature _____



SCHULBIBLIOTHEK BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

"BICHERECK"

D'Kanner aus der Michel Rodange Schoul Waldbëlleg kënnen säit 4 Joer vun der Bibliothék Bichereck profitieren. Zesumme mat hirem Enseignant stöberer si regelméisseg an enger grousser Auswiel vu Bicher, Zäitschrëften an Hörspiller. De Moment befannen sech +- 4000 Exemplaren an de Regaler. Mee och vun doheem aus kann ee kucke wat sech an der Bibliothék befënnt. Dofir brauch ee just op den Internetsite www.schoul-waldbelleg.lu ze goen.

Fir de gudden Fonctionnement vum Bichereck suergen am Moment d'Nadine Gaasch an d'Isabelle Schmitz.

Depuis 4 ans, les enfants de l'école fondamentale Michel Rodange peuvent profiter de la bibliothèque scolaire „Bichereck“ pour emprunter des livres. De façon régulière, ils visitent la bibliothèque et peuvent y choisir entre +- 4000 exemplaires de livres, écoutes et journaux. Notre site internet www.schoul-waldbelleg.lu permet de fouiller et de faire son choix déjà à la maison.

Le bon fonctionnement de la bibliothèque sera assuré par Nadine Gaasch et Isabelle Schmitz en 2014/2015.

SCHÜLERPARLAMENT PARLEMENT POUR ÉLÈVES

D'SCHÜLERPARLAMENT - WAT ASS DAT ?

An eiser Schoul fonctionnéiert e Schülerparlament mam Numm „Eis Meenung“.

D'Schülerparlament huet als Zil, d'Collaboratioun tëschent de Schüler vun alle Cyclen ze fuerderen, sou wéi den PRS (plan de réussite scolaire) et virgesäit, an hinnen e Matsproocherecht ze ginn.

D'Schülerparlament kann also seng Meenung zu Proposen vum Léierpersonal ofginn oder eegen Virschléi maachen a bei der Ëmsetzung matbestëmmen. Virun allem sinn Aktivitéiten fir d'Schoulgemeinschaft viséiert (z.B. Schoulfest oder Pausechampionnat,...). D'Kanner bestëmmen net den allgemenge Léierplang mat.

Et soll och net eng politesch Erzéiung sinn, déi an déi eng oder aner Richtung geet.

D'Kanner sollen motivéiert sinn fir:

- **Eegeninitiativ ze huelen**
- **Responsabilitéit ze iwwerhuelen**
- **autonom an engem Grupp ze schaffen**
- **Decisiounen ze huelen**
- **mat Erwuessenen ze diskutéieren.**

OFLAF VUM SCHÜLERPARLAMENT

All Klass vum Cycle 2-4 wíelt 2 Verrieder. Den Cycle 1 schéckt Beobachter. All d'Kanner kenne mat Geheimwälen gewíelt ginn. Déi Kanner mat de meeschte Stëmmen si gewíelt. Wellen si hiert Mandat net unhuelen, rutscht den 3. Gewíelten no asw.

Ënnert de Verrieder vum Cycle 3.2 a vum Cycle 4 gëtt e Präsidant an e Sekretär gewíelt. De Präsidant leet d'Sitzungen, de Sekretär schreift e Rapport, deen an de Klasse virgelies gëtt.

D'Mandat dauert bis zum Enn vum Schouljoer. D'Verrieder gesinn sech 1 Mol de Mount während de Schoulstonnen a gi begleet vun e puer Enseignanten. Si mussen d'Matière, déi si verpassen noschaffen.

D'Titularen organiséieren sech awer esou, datt si keng wichteg Matière verpassen.

Wann Dir gäre weider Informatiounen hätt,
kontaktéiert:
Sandra THINNES
GSM : 621 659 419



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le « parlement » a pour objectif principal de favoriser la collaboration des enfants de tous les cycles, comme le prévoit le PRS (plan de réussite scolaire), et de donner aux enfants un droit de regard.

Par conséquent, le parlement pour élèves aura la possibilité de donner son avis sur des propositions faites par les enseignants, d'émettre lui-même des propositions ainsi que de présenter les solutions. Ainsi les enfants discuteront principalement des planifications pour la communauté scolaire (tel que par exemple une fête scolaire, un championnat de sport pendant les récréations,...). Il est évident qu'ils ne discuteront pas des objectifs définis par le ministère et le plan d'études.

Ceci ne constitue en aucun cas une éducation politique allant dans une direction quelconque. Il s'agit plutôt de motiver les enfants à :

- **prendre des initiatives**
- **développer leur sens de la responsabilité**
- **travailler de façon autonome dans un groupe**
- **prendre des décisions**
- **chercher le dialogue avec les adultes.**

LE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT POUR ENFANTS

Chaque classe du cycle 2 à 4 votera deux représentants dans le parlement. Les enfants du cycle 1 seront représentés par des observateurs. Tous les élèves sont candidats/éligibles. La classe procédera au vote par scrutin secret. Les deux élèves qui auront le plus de voix seront nommés. Cependant ils ont le droit de refuser leur mandat et seront remplacés le cas échéant par le 3^{ème} élu et ainsi de suite.

Tous les représentants du cycle 1 à 4 choisiront parmi les représentants du Cycle 3.2 et Cycle 4 un président et un secrétaire du parlement. Le président aura pour mission de présider le parlement. Le secrétaire devra dresser le rapport qui sera lu dans toutes les classes.

Le mandat des représentants expirera à la fin de l'année scolaire. Les représentants se réuniront 1 fois par mois pendant les heures de classe, sous la responsabilité de plusieurs enseignant(e)s. Ils s'engagent à rattraper les matières de cette leçon. Les enseignants veilleront à organiser les cours de façon à ce que les enfants ne rateront pas trop de matière.

Si vous désirez recevoir de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à Sandra THINNES, GSM : 621 659 419



WAT ASS D'MAISON RELAIS?

D'Maison Relais vu Waldbëlleg huet fir Kanner tëschend 18 Méint an 12 Joer während 50 Wochen am Joer séng Diiren op. Mir sin vun moies 7 bis owes 18.30 Auer op. Eis Kächin kacht all Dag ee frëschen Menu mat Haptplatt an Dessert.

WAT BIDDEN MIR DE SCHOULKANNER?

Während der Schoulzäit bidden mir den Schoulkanner d'Kantin vun 12.00 – 14.00 Auer, Hausaufgabenbetreuung während 1,5 Stonnen / Dag, geleet Aktivitéiten (Bastelen, Molen, Spillen, a.s.w.) an Fräispiell dobannen oder dobaussen un.

Während de Schoulvakanz bidden mir een Thema pro Woch mat verschiddenen Aktivitéiten an Sortien un, zu denen d'Kanner je no Wonsch a fräien Plazen kënnen ugemellt gin. Den Aktivitéitenplang kréien d'Elteren am Viirus ausgedelt.

WAT BIDDE MIR DEN FISSERCHER?

Mir bidden denen Klengen tëschend 18 Méint an 4 Joer eng Ganzdagesbetreuung, oder zu verenzelten Plagen un, bei der virun allem de Spaass an d'Wuelbefannen vum Kand am Virdergrond stinn. D'Kanner kommen bei eis spillerësch mat Gläichaltregen an och der letzebuergescher Sprooch a Kontakt.

Déi Kanner, déi schon an d'Précoce op Haaler gin, kënnen no Schoulschluss tëschend der Maison Relais an der Précoce mam Bus gefouert gin. Mir gin sie op den Busarrêt virun der Maison Relais bréngen an sichen.

WÉI ERRECHT EEN EIS?

Wann dir nach weider Froen zu der Maison Relais hutt, oder emol laanscht wëllt kucken kommen, zéckt nët eis ënnert der Nummer **878846-40** oder per Email: **maisonrelais.waldbillig@ecole.lu** ze kontaktéieren.

Mir fréen eis op Äeren Besuch.

Joëlle LEUCHTER
Chargée de direction

LA MAISON RELAIS, C'EST QUOI?

La Maison Relais de Waldbillig est ouverte pendant 50 semaines par ans. Les enfants âgés entre 18 mois et 12 ans peuvent fréquenter la Maison Relais entre 7.00 heures du matin et 18.30 heures du soir. Notre cuisinière prépare chaque jour un menu équilibré avec plat principal et dessert.

CE QUE NOUS PROPOSONS AUX ENFANTS SCOLARISÉS?

Pendant la période scolaire nous offrons aux enfants scolarisés une cantine scolaire entre 12.00 heures et 14.00 heures et une surveillance des devoirs à domicile de 1,5 heures / jour. En outre, nous offrons des activités organisées (bricolage, peinture, jeux, etc.) et du jeu libre dehors ou à l'intérieur.

Pendant les vacances scolaires, nous proposons un thème par semaine et une activité par jour pour laquelle les enfants peuvent s'inscrire selon leur choix et les places disponibles. Le plan d'activités sera toujours distribué à l'avance.

CE QUE NOUS PROPOSONS AUX FISSERCHER?

Les enfants entre 18 mois et 4 ans peuvent fréquenter la Maison Relais pendant des journées entières ou par plage. Le bien-être de l'enfant et la joie de venir chez nous, nous paraît un critère primaire. Tout en jouant, l'enfant rencontre des enfants de son âge et sera confronté avec la langue luxembourgeoise.

Les enfants qui fréquentent déjà l'éducation précoce, peuvent rejoindre la Maison Relais après les sorties de classe. Un bus scolaire les dépose à l'arrêt de bus devant la Maison Relais où une éducatrice les accueille.

COMMENT NOUS JOINDRE?

En cas de questions supplémentaires, ou si vous voulez visiter notre site, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone **878846-40** ou par e-mail : **maisonrelais.waldbillig@ecole.lu**.

Joëlle LEUCHTER
Chargée de direction



Christophe SCHUMACHER



Claudia TRAVASCIO



Denise ARNOLDY



Lula SAVIC



Manuela DE JESUS



Martine DENTER



Esmeralda GASPAR



Joëlle LEUCHTER



Josiane NEUBERG



Nadja DIDIER



Olga GOEDERT



Sandra HOFFMANN



KARIN BRUNNER



Karin KRANTZ



Kim FANDEL



Ulli THILL



Wanda BOL

RÈGLEMENT D'ORDRE INTERNE

RÈGLEMENT D'ORDRE INTERNE DE LA MAISON RELAIS DE WALDBILLIG

La Maison Relais de Waldbillig, fondée en septembre 2007, est gérée par « D'Fiissercher a.s.b.l. ». Elle est conventionnée et subventionnée par l'Etat et par la Commune de Waldbillig.

Afin d'assurer un déroulement agréable du séjour pour chaque enfant dans notre Maison Relais, il nous paraît important de présenter plus en détail le fonctionnement et les règles de notre institution.

La Maison Relais prend l'enfant en charge pour permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle, tout en garantissant aux enfants un encadrement éducatif adéquat ainsi qu'une infrastructure adaptée à leurs besoins. La Maison Relais est avant tout une institution qui veut, de façon complémentaire, aider et soutenir l'éducation familiale.

Il est évident que, pour arriver à ce but et afin d'assurer le bien-être des enfants, une étroite collaboration entre le personnel de la Maison Relais, les parents/tuteurs ainsi que les enseignants de l'école fondamentale, est indispensable.

La Maison Relais offre aux jeunes enfants des jeux éducatifs visant leur développement cognitif et leur psychomotricité ainsi que des activités en groupe et des sorties pédagogiques leur permettant d'apprendre la convivialité et l'autonomie ainsi que la langue luxembourgeoise.

La Maison Relais offre aux enfants scolarisés des activités éducatives en rapport avec leur âge et leurs intérêts et un cadre leur permettant de réaliser leurs devoirs à domicile. Pendant les vacances scolaires, la Maison Relais offre aux enfants scolarisés des activités éducatives et récréatives sous forme d'ateliers ou de sorties.

Le règlement ci-joint a été établi par la chargée de direction et le comité « D'Fiissercher » a.s.b.l. et approuvé par le Conseil échevinal de la Commune de Waldbillig. Il peut à tout moment être révisé et complété selon le besoin.

En cas de questions supplémentaires, les parents/tuteurs sont priés de contacter la chargée de direction de la Maison Relais (**Joëlle LEUCHTER**, Tél. : **87 88 46-54**).

1. ADMISSION

- 1.1. Critères d'admission
- 1.2. Modalités d'admission
- 1.3. Délais d'inscription
- 1.4. Changement d'inscription
- 1.5. Période d'adaptation

2. HORAIRE D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

- 2.1. Ouverture et fermeture
- 2.2. Ouverture et fermeture pendant les vacances scolaires

3. ABSENCE, DÉPART OU MALADIE D'UN ENFANT

- 3.1. Absence d'un enfant
- 3.2. Départ anticipé de l'enfant
- 3.3. Départ définitif de l'enfant
- 3.4. Enfant malade
- 3.5. Administration de médicaments

4. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES ET ÉTUDES SURVEILLÉES

- 4.1. Activités extérieures
- 4.2. Etudes surveillées

5. PERSONNEL DE LA MAISON RELAIS DE WALDBILLIG

6. CANTINE SCOLAIRE

- 6.1. Elaboration des menus

7. FACTURATION

8. ASSURANCE

- 8.1. Assurance de la Maison Relais
- 8.2. Assurance des parents

9. RÈGLES ET COMPORTEMENT

- 9.1. Comportements des parents/tuteurs
- 9.2. Comportements des enfants
- 9.3. Interdiction de fumer
- 9.4. Sucrieries, objets personnels

10. POINTS SPÉCIFIQUES

11. DISPOSITIONS FINALES

12. INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

- 12.1. Contact
- 12.2. Plan de congé pour l'année 2015

1. ADMISSION

1.1. CRITÈRES D'ADMISSION

Sont admis à la Maison Relais de la Commune de Waldbillig tous les enfants âgés de 18 mois à 12 ans, titulaires d'une carte Chèque-Service Accueil valable. La carte Chèque-Service Accueil peut être demandé au secrétariat communal. Elle doit être renouvelée chaque année.

Au cas où la demande dépasse le nombre de places disponibles, la priorité sera donnée :

- Aux familles monoparentales
- Aux familles dont les deux parents/tuteurs travaillent
- Aux résidents de la Commune de Waldbillig

1.2. MODALITÉS D'ADMISSION

La demande d'inscription et le contrat d'accueil se font auprès de la chargée de direction de la Maison Relais.

La demande d'inscription pour la Maison Relais de Waldbillig ne donne pas obligatoirement droit à l'inscription. L'inscription effective ne peut être accordée aux enfants qu'en fonction des places disponibles dans la Maison Relais.

En cas d'admission, tout enfant doit obligatoirement fournir :

- Une copie récente du contrat Chèque-Service Accueil fourni par le secrétariat communal
- La fiche de renseignements de l'enfant fournie par la Maison Relais
- Une copie récente de la carte de vaccination de l'enfant
- Une copie de la carte d'identité des parents/tuteurs

Les demandes incomplètes restent en suspens jusqu'au moment où le dossier est complet.

1.3. DÉLAIS D'INSCRIPTION

L'inscription d'un enfant est valable à partir de la date mentionnée sur le contrat d'accueil qui est conclu pour une durée indéterminée.

Les enfants sont inscrits par plages horaires fixes et la présence hebdomadaire de l'enfant ne peut pas dépasser 50 heures. Peuvent être inscrits exceptionnellement par plages horaires mobiles, les enfants dont les parents travaillent irrégulièrement. Dans ce cas, le plan d'inscription doit être remis au personnel de la Maison Relais au plus tard pour le 20 du mois précédant, faute de quoi l'enfant n'est pas inscrit à la Maison Relais pour le mois suivant. Toute inscription à la Maison Relais est définitive.

L'inscription pour la période des vacances scolaires se fait par fiche d'inscription fournie par la Maison Relais et jusqu'à une semaine avant les vacances en question. L'inscription pour les vacances scolaires

seules est possible en tenant compte des mêmes conditions d'admission que pour une inscription durant la période scolaire.

1.4. CHANGEMENT D'INSCRIPTION

Pour le cas où les parents/tuteurs veulent procéder à un changement à long terme de leur inscription, ils doivent contacter la chargée de direction de la Maison Relais pour faire un avenant au contrat. L'inscription modifiée prendra effet à partir du premier du mois suivant.

En cas de changement de situation de travail (chômage) les parents/tuteurs sont dans l'obligation d'informer la chargée de direction de la Maison Relais dans les meilleurs délais. L'inscription de l'enfant reste valable pendant 3 mois, pour permettre aux parents à rechercher un nouvel emploi.

1.5. PÉRIODE D'ADAPTATION

La période d'adaptation des enfants entre 18 mois et 4 ans varie selon les besoins individuels de chaque enfant. Lors des 1^{ères} visites de l'enfant, les parents/tuteurs s'engagent à rester disponibles afin de pouvoir venir chercher leur enfant à tout moment. Les quatre 1^{ères} visites ne peuvent pas dépasser 4 heures de présence consécutives. Les heures de présence seront augmentées progressivement et sur avis préalable du personnel de la Maison Relais. Les parents/tuteurs ne peuvent en aucun cas imposer au personnel de la Maison Relais l'augmentation des heures de présence.

2. HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Les parents/tuteurs sont tenus de respecter les heures d'ouverture et de fermeture de la Maison Relais, c'est-à-dire du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30 pour les enfants non-scolarisés et de 7h00 à 18h30 en dehors des heures de classe pour les enfants scolarisés.

Les différentes plages d'horaire sont les suivantes :

18 mois – 4 ans (Groupe Fiissercher) / période scolaire & vacances scolaires

Plage 1	Accueil 1	Lundi - vendredi	7h00 – 8h00
Plage 2	Accueil 2	Lundi - vendredi	8h00 – 9h00
Plage 3	Matin	Lundi - vendredi	9h00 – 12h00
Plage 4	Cantine	Lundi - vendredi	12h00 – 14h00
Plage 5.1.	Après-midi	Lundi - vendredi	14h00 – 17h00
Plage 6	Fin de journée 1	Lundi - vendredi	17h00 – 18h00
Plage 7	Fin de journée 2	Lundi - vendredi	18h00 – 18h30

4 ans – 12 ans (Groupe Scolaires) / période scolaire

Plage 1	Accueil 1	Lundi - vendredi	7h00 – 8h00
Plage 4	Cantine	Lundi - vendredi	12h00 – 14h00
Plage 5.1.	Après-midi	Mardi & jeudi	14h00 – 17h00
Plage 5.2.	Après-midi	Lundi, Mercredi & Vendredi	16h00 – 17h00

4 ans – 12 ans (Groupe Scolaires) / vacances scolaires

Plage 1	Accueil 1	Lundi - vendredi	7h00 – 8h00
Plage 2	Accueil 2	Lundi - vendredi	8h00 – 9h00
Plage 3	Matin	Lundi - vendredi	9h00 – 12h00
Plage 4	Cantine	Lundi - vendredi	12h00 – 14h00
Plage 5.1.	Après-midi	Lundi - vendredi	14h00 – 17h00
Plage 6	Fin de journée 1	Lundi - vendredi	17h00 – 18h00
Plage 7	Fin de journée 2	Lundi - vendredi	18h00 – 18h30

2.1. OUVERTURES ET FERMETURES

Pour garantir le bon fonctionnement de notre Maison Relais, nous avons fixé des heures d'arrivée et de départ. Les seules heures d'arrivée autorisées se situent entre 7h00 et 9h00, entre 11h30 et 11h45 heures et entre 13h45 et 14h00. Les seules heures de départ autorisées se situent entre 11h30 et 12h00 heures, entre 13h30 et 14h00 et dès 17h00.

Pour les enfants non-scolarisés ainsi que les enfants scolarisés en vacances scolaires, l'inscription pour la plage horaire 1 de 7h00 à 9h00 n'est pas possible séparément. Cette plage horaire doit être combinée avec la plage horaire 2 de 9h00 à 12h00.

2.2. OUVERTURES ET DE FERMETURES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

La Maison Relais de Waldbillig reste ouverte toute l'année en dehors des vacances de Noël et une semaine en été.

Les parents/tuteurs peuvent aussi inscrire leur enfant pour les jours où les classes chômeront, comme par exemple la fête de St. Nicolas (6 décembre) et le jour de pèlerinage.

3. ABSENCE, DÉPART OU MALADIE D'UN ENFANT

3.1. ABSENCE D'UN ENFANT

Afin de pouvoir organiser au mieux le déroulement de la journée, il est important que les parents/tuteurs informent par téléphone (691 86 09 15) ou par email (maisonrelais.waldbillig@ecole.lu) le personnel de la Maison Relais de l'absence de leur enfant et ceci avant 9h00 du matin. En cas d'absence, les parents ont la possibilité de laisser un message sur le répondeur de la Maison Relais. La Maison Relais n'accepte pas de communication par SMS.

Si l'enfant ne fréquente pas l'école pour cause de maladie, les parents sont tenus à en informer le personnel de la Maison Relais avant 9h00 du matin. Dans ce cas, la plage horaire ne sera pas facturée. En cas d'absences répétées ou non-notifiées conformément aux dispositions ci-dessus, l'enfant peut être exclu de la Maison Relais, temporairement ou définitivement, sur base d'une décision du comité de la d'Fiissercher a.s.b.l., sur avis de la chargée de direction.

Si l'enfant est absent pendant 2 mois consécutifs et sans indication d'un motif valable, la chargée de direction de la Maison Relais peut résilier le contrat d'accueil avec un préavis d'un mois et les parents en seront informés par lettre recommandée.

3.2. DÉPART ANTICIPÉ DE L'ENFANT

Un départ anticipé peut être demandé auprès des responsables de groupe pour des raisons familiales (visite chez le médecin entre autre), autres obligations de l'enfant ou pour les enfants qui sont inscrits dans des activités éducatives, culturelles ou sportives. Les parents/tuteurs sont tenus d'informer la Maison Relais de toute absence de leur enfant.

3.3. DÉPART DÉFINITIF DE L'ENFANT

Lorsque les parents/tuteurs ont l'intention de retirer leur enfant de la Maison Relais, ils peuvent résilier le contrat d'accueil par un préavis d'un mois qui doit parvenir à la Maison Relais par lettre recommandée. Le contrat d'accueil prend automatiquement fin à la fin du cycle 4.2. de l'école fondamentale.

3.4. MALADIE DE L'ENFANT

Pour le bien-être d'un enfant souffrant et pour limiter les risques de contagion pour les autres enfants, l'enfant malade n'a pas le droit de fréquenter la Maison Relais. Le personnel éducatif a le droit de refuser l'accueil d'un enfant malade. Au cas où les parents/tuteurs n'ont pas de solution de garde pour leur enfant malade, différentes organisations proposent des solutions de garde (par exemple Service « Krank Kanner Doheem », brochure disponible à la Maison Relais).

Si un enfant tombe malade pendant son séjour à la Maison Relais, le personnel de la Maison Relais informe les parents/tuteurs sur l'état de santé de leur enfant et demande de venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais. Les parents/tuteurs sont obligés de venir chercher leur enfant si la température de l'enfant dépasse 38,5 °C.

Si un enfant doit prendre de l'antibiotique, il ne peut pas fréquenter la Maison Relais les trois premiers jours de la prise.

En cas d'une urgence médicale, le personnel de la Maison Relais, après avoir avisé les parents/tuteurs, prendra toutes les mesures nécessaires, pouvant aller jusqu'à l'hospitalisation de l'enfant. Si les parents ne peuvent pas être avisés à l'avance, les parents/tuteurs se déclarent d'accord pour que le personnel de la Maison Relais puisse prendre les mesures décrites ci-avant.

Les parents/tuteurs sont obligés à communiquer à la chargée de direction de la Maison Relais tout changement de l'état de santé général de l'enfant, en vue d'actualiser le dossier de ce dernier. Le personnel de la Maison Relais ne peut pas être tenu responsable pour des mesures médicales d'urgence prises sur base d'informations incomplètes, erronées ou non-communicuées au préalable (p.ex. allergies, intolérances non-mentionnées lors de l'inscription).

3.5. ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Le personnel de la Maison Relais ne peut administrer des médicaments (même des médicaments homéopathiques) aux enfants, qu'avec une autorisation parentale. Les parents veilleront à apporter les médicaments et à y mettre le nom de l'enfant. La médication journalière sera notée, datée et signée par les parents/tuteurs (et éventuellement accompagnée par l'ordonnance médicale).

4. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES ET ÉTUDES SURVEILLÉES

4.1. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Les sorties des groupes en dehors de la Maison Relais seront notifiées sur un panneau d'affichage devant la salle de groupe et accessible aux parents/tuteurs. Les enfants participent à toutes les activités organisées sous la responsabilité des agents éducatifs. Pendant les vacances scolaires, la Maison Relais offre aux enfants des activités éducatives et récréatives sous forme d'ateliers ou de sorties.

Il est recommandé d'habiller l'enfant de façon adéquate (selon les conditions météorologiques) afin de lui permettre de participer à des activités extérieures et intérieures. La Maison Relais décline toute responsabilité en cas d'endommagement des vêtements de l'enfant.

Dans le groupe des enfants âgés entre 18 mois et 4 ans, chaque enfant a un casier à sa disposition pour le stockage de vêtements de rechange. Les parents s'engagent à vérifier régulièrement le contenu du casier et à remplacer les vêtements en cas de nécessité. Il est recommandé de marquer les vêtements du nom de l'enfant.

4.2. ETUDES SURVEILLÉES

Le temps consacré aux études surveillées dans notre Maison Relais est limité à une heure et demie par jour. Chaque enfant du cycle 2 au cycle 4 fait ses devoirs dans la salle polyvalente de la Maison Relais. Si les devoirs ne sont pas terminés au terme de cette période, ils devront être finis à la maison.

Si l'enfant a reçu une punition à l'école, celle-ci pourra être écrite à la Maison Relais pendant la période des études surveillées, à condition que ses devoirs soient terminés.

La Maison Relais n'assure pas de cours d'appui ou de rattrapage. Dans tous les cas les parents/tuteurs continuent d'assurer l'entière responsabilité pour les devoirs à domicile à effectuer par leur enfant et sont donc priés de les vérifier quotidiennement et de signer le journal de classe.

5. PERSONNEL DE LA MAISON RELAIS DE WALDBILLIG

La Maison Relais de Waldbillig dispose de personnel éducatif diplômé et qualifié (éducateurs diplômés et aide-éducateurs) tel que prévu par la législation en vigueur.

Les membres du personnel de la Maison Relais sont liés au secret professionnel et tout renseignement est traité confidentiellement. Ils sont tenus de respecter le règlement d'ordre interne du personnel.

6. CANTINE SCOLAIRE

La restauration de la Maison Relais est assurée par une cuisinière diplômée.

6.1. ELABORATION DES MENUS

Les menus sont élaborés par notre cuisinière sur base des recommandations du Ministère de la Santé, afin de garantir une nutrition saine et équilibrée. La composition des menus est affichée sur notre panneau d'information et consultable sur le site internet www.waldbillig.lu, un mois à l'avance.

Un menu adapté peut être cuisiné pour un enfant souffrant d'une intolérance alimentaire ou d'une allergie. Les parents/tuteurs doivent fournir pour chaque rentrée scolaire un certificat médical, établi par le médecin traitant, qui confirme l'intolérance alimentaire ou l'allergie de l'enfant.

Dans le choix des aliments un accent tout particulier est mis sur l'achat de produits frais, de saison et locaux pour les fruits, les légumes et la viande.

Pour les enfants non-scolarisés ainsi que pendant les vacances scolaires, la Maison Relais assure aux enfants un petit-déjeuner et une collation pendant l'après-midi. La plage horaire de 12h00 à 14h00 comprend un repas, qui sera facturé séparément.

7. FACTURATION

Depuis mars 2009, le système des Chèques-Service Accueil a été instauré comme mode de facturation et de paiement. Le montant à payer sera donc relatif au revenu des parents et au rang (1er enfant, 2ème enfant, ...) de l'enfant. Le rôle de la chargée de direction et de l'agent administratif est de noter les heures de présence de l'enfant. La comptabilisation des heures de présence de l'enfant sera envoyée au SIGI qui établira la facture. La facture ainsi réalisée et envoyée par le SIGI est payable dans les dix jours après réception par virement ou ordre de domiciliation bancaire sur le compte suivant : CCPL IBAN LU10 1111 1733 7132 0000 / D'Fiissercher a.s.b.l., avec la mention: «Numéro de facture – nom & prénom de l'enfant - mois de...../20.....»

Les factures seront établies sur base des informations de l'inscription de l'enfant. Les heures pour lesquelles les parents/tuteurs ont fait une réservation ne seront pas facturées si l'enfant a été excusé 24 heures à l'avant, ou en cas de maladie (dans ce cas, point 3.1., valable).

Toute facture non réglée endéans 30 jours de son émission, entraîne automatiquement l'envoi d'un rappel. En cas de non-paiement du 3ème rappel, des poursuites judiciaires seront entamées, respectivement l'exclusion directe de l'enfant concerné peut être décidée par le comité de la d'Fiissercher a.s.b.l. sur avis de la chargée de direction de la Maison Relais. En ce qui concerne le détail de la facturation pendant les périodes scolaires et vacances scolaires, veuillez vous référer aux points 2.2., 3.1. et 3.3. de ce règlement interne.

Un décompte annuel sera fourni sur demande des parents/tuteurs.

8. ASSURANCES

8.1. ASSURANCE DE LA MAISON RELAIS

En cas d'accident et de blessures de l'enfant, une déclaration d'accident de l'association d'assurance accident est remplie par un responsable de la Maison Relais. Les frais de soins seront ultérieurement remboursés aux parents/tuteurs de l'enfant. Cette assurance couvre aussi les accidents survenus sur le chemin entre l'école et la Maison Relais.

8.2. ASSURANCE DES PARENTS

Les parents/tuteurs de l'enfant déclarent être titulaires d'une assurance responsabilité civile. Ils s'engagent à couvrir les frais des dégâts matériels causés volontairement ou involontairement par leur enfant.

9. RÈGLES DE COMPORTEMENT

9.1. COMPORTEMENTS DES PARENTS/TUTEURS

A l'arrivée et au départ de l'enfant, la personne qui accompagne l'enfant doit toujours se présenter auprès de l'éducateur du groupe :

- Par mesure de sécurité,
- Pour l'échange d'informations.

Seuls les parents/tuteurs ont le droit de reprendre leur enfant à la Maison Relais. Les parents doivent informer le personnel de la Maison Relais au préalable, si une des personnes désignées par eux et indiquées sur la fiche de renseignements de l'enfant viendra chercher l'enfant. Si une autre personne, non-indiquée sur la fiche de renseignements de l'enfant, vient chercher l'enfant, les parents/tuteurs doivent signer au préalable une autorisation parentale, faute de quoi l'enfant ne pourra pas quitter la Maison Relais pour raisons de sécurité.

La responsabilité de la garde de l'enfant est transférée de la Maison Relais aux parents/tuteurs dès récupération de l'enfant à la Maison Relais.

Si les parents/tuteurs désirent que leur enfant quitte la Maison Relais tout seul, les parents/tuteurs sont dans l'obligation de signer à chaque fois une autorisation parentale au préalable, faute de quoi l'enfant ne pourra pas quitter la Maison Relais.

En cas de séparation des parents/tuteurs, la décision juridique concernant le droit de garde de l'enfant doit être remise à la chargée de direction dans les meilleurs délais, faute de quoi les deux parents/tuteurs garderont le droit de venir chercher l'enfant à la Maison Relais.

9.2. COMPORTEMENTS DES ENFANTS

Les enfants sont tenus d'afficher un comportement respectueux envers les autres enfants ainsi qu'envers le personnel de la Maison Relais.

Il est interdit d'apporter des objets dangereux tels qu'allumettes, briquets et pétards ainsi que des armes telles que couteaux, catapultes etc. En cas de non-respect répétitif de ces règles et d'autres infractions répétées, le personnel de la Maison Relais peut demander aux parents/tuteurs de venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais.

9.3. INTERDICTION DE FUMER

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la Maison Relais.

9.4. SUCRERIES, OBJETS PERSONNELS

Pour des raisons éducatives et de santé, il est déconseillé aux enfants d'apporter :

- des sucreries, du chewing-gum, de la nourriture, des boissons sucrées etc.
- de l'argent,
- des objets personnels tels que jouets, cartes de jeu, etc.,
- des vélos, trottinettes, rollers, etc.
- les collations pour l'école sont à consommer à l'école.

Le jour de leur anniversaire, les enfants peuvent apporter un gâteau sec, sans crème quelconque (par exemple cake marbré).

Il est interdit d'utiliser des objets électroniques (par exemple GSM, ipod, etc.) pendant le séjour à la Maison Relais. Ces objets doivent rester éteints et dans les poches / sacs de l'enfant. En cas de nécessité, un appel urgent peut se faire par le réseau fixe de la Maison Relais. En cas d'infraction, le personnel de la Maison Relais se réserve le droit de confisquer l'objet qui doit être récupéré par un des parents / tuteurs auprès de la Maison Relais.

Le personnel de la Maison Relais décline toute responsabilité en cas de dégât ou de perte d'un objet personnel ainsi que de l'argent apporté par l'enfant.

10. POINTS SPÉCIFIQUES

Une équipe de consultants externes (psychologues, pédagogues, assistants sociaux, enseignants, CIS-Commission d'inclusion scolaire, etc.) pourra assister l'équipe éducative en place.

Veillez noter également que des stagiaires (éducateur/trice du Lycée Technique pour Professions Educatives et Sociales, Auxiliaires de vie et Assistantes parentales) sont régulièrement présents dans la Maison Relais. Ceux-ci organisent des activités pédagogiques, créatives et ludiques avec les enfants sous la responsabilité du personnel de la Maison Relais.

11. DISPOSITIONS FINALES

Le comité « D'Fiissercher » a.s.b.l. et le Conseil échevinal de la Commune de Waldbillig se réservent le droit de procéder à des modifications du présent règlement, à chaque fois qu'ils le jugent nécessaire.

En cas d'inobservation répétitive du règlement d'ordre interne, l'enfant peut être exclu de la Maison Relais, temporairement ou définitivement, sur base d'une décision du comité de la « D'Fiissercher » a.s.b.l. et sur avis de la chargée de direction.

12. INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

12.1. CONTACT

Adresse :

Maison Relais « Beim Rénert »
1, A Kilker
L-7680 Waldbillig

Téléphone centrale:

87 88 46 – 41

Chargée de direction: Joëlle LEUCHTER:

87 88 46 – 54 (lundi – jeudi de 10h00 à 12h00)

Chargée de direction adjointe: Claudia TRAVASCIO :

87 88 46 – 44

Administration: Ulli THILL:

87 88 46 – 40 lundi – vendredi de 8h00 à 12h00

GSM Scolaires, 18 mois – 4 ans :

691 86 09 15 + répondeur

GSM Fiissercher, 18 mois – 4 ans :

691 87 47 21 + répondeur

LASEP

ASSOCIATIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



WAT ASS D' LASEP ?

(Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire, www.lasep.lu)

1. D'LASEP gëdd an der Mëttesstoun vun 12.05 – 13.05 Auer an der Turnhal zu Waldbëlleg oder dobaussen ofgehal.

Méindes	12.05 – 13.05	Cycle 2
Mëttwoch	12.05 – 13.05	Cycle 4
Freides	12.05 – 13.05	Cycle 3

2. An de **Schoulvakanz** an an op **Feierdeeg** ass **keng LASEP**.

3. D'Kanner treffen sech no Schoulschluss am Amphietheater vum Schoulhaff.

4. D'LASEP-Stonn gëdd an der Maison Relais natierlëch nët als Präsenzstonn verrechent. Déi Kanner, déi bis 13.05 Auer nët an der Turnhal ofgeholl gi sin, gin mat an d'Maison Relais zu Mëtteg iessen an eng Präsenzstonn an ee Mëttegiessen gëdd no den Modalitéiten vum Chèque-Service Accueil verrechent.

5. All Kand huet **virum éischten Training** eng **Jorescotisatioun vun 20 €** bezuelt an ass domat am Schouljoer 2014 – 2015 vun der LASEP am Fall vun engem Accident verséichert. Fir ärt Kand unzemellen, musst dir d'Infoblat ausfüllen an virum 12.09.2014 ofgin!

6. Mir änneren regelméisseg den Trainingsprogramm a léieren esou ënnerschiddlech Sportarten kennen. Am Kader vum Programm, maachen mir heinsdo Dënschdes oder Donneschdes een Ausflug op Sportfester (organiséiert vun der LASEP) an do dürfen all d'Kanner ënnert folgenden Konditiounen matgoen:

Wann sie sêch disziplinéiert bei den Trainer behuelen an sêch un d'Regelen haalen kënnen,
Wann sie regelméisseg op den Training kommen,
Wann sie an der respektiver Alterskategorie vun dem Sportfest sin.

Wa mir op een Ausflug gin, kritt dir all néideg Informatiounen am Virus per Infoblat matgedeelt.

7. D'Kanner brauchen:

Turnkleeder (Jogging oder Short an T-Shirt)
Turnschong (propper Schong, déi keng schwarz Sträifen maachen)
1 Fläsch Waasser (0,5 ltr)
Gudd Laun a Loscht Sport ze maachen

Fir wieder Informatiounen zéckt nët iech bei eis ze mellen:

Tél.: **691 86 09 15** oder per E-mail: **maisonrelais.waldbillig@ecole.lu**

Wanns du wëlls an d'LASEP kommen, mell dëch bis e Freideg, den 12. September un a géff den Umell-formular an 20€ Cotisatioun am Büro vun der Maison Relais of! Mir erwaarden dëch

Mat sportlëchen Gréiss,
Joëlle Leuchter & Claudia Travascio

C'EST QUOI LA LASEP ?

(Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire, www.lasep.lu)

1. La LASEP se déroule pendant de 12.05 – 13.05 heures au hall sportif de Waldbillig ou à l'extérieur.

Lundi	12.05 – 13.05	Cycle 2
Mercredi	12.05 – 13.05	Cycle 4
Vendredi	12.05 – 13.05	Cycle 3

2. Il n'y a **pas** de LASEP pendant les **vacances scolaires et les jours fériés**.

3. Après les cours, les enfants se rassemblent à l'amphithéâtre.

4. Le temps que votre enfant fréquente la LASEP, nous ne facturons pas d'heure de présence à la Maison Relais. Si personne n'est venu rechercher votre enfant jusqu'à 13.05, il ira manger à la Maison Relais et une heure de présence ainsi qu'un repas de midi seront facturés selon les modalités du chèque-service accueil.

5. Chaque enfant paye 20€ pour une carte de membre. Par cette cotisation il est assuré en cas d'accident dans le cadre de la LASEP et ceci pendant toute l'année scolaire 2014-2015. Pour inscrire votre enfant, vous devez remplir la fiche d'info et la remettre avant le 12.09.2014!

6. Nous allons changer régulièrement le programme d'entraînement afin de découvrir différents sports. Dans le cadre du programme, nous allons faire des excursions des mardis ou des jeudis à des fêtes sportives (organisées par la LASEP) et chaque enfant pourra y participer sous les conditions suivantes:

S'il sait suivre les consignes et se comporter de manière disciplinée pendant les entraînements,
S'il vient régulièrement aux entraînements,
S'il est dans la catégorie d'âge de la fête sportive concernée.

En cas d'excursion, vous allez recevoir toutes les informations nécessaires au préalable et ceci courrier électronique (sur l'adresse E-mail que vous avez indiqué sur la fiche d'info de votre enfant).

7. Les enfants auront besoin de:

Vêtements de sport (Jogging ou short et T-Shirt)
Baskets (chaussures propres, ne laissant pas de traces noires)
1 bouteille d'eau (0,5 ltr)
Bonne humeur et envie de pratiquer du sport

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter:

Tél.: **691 86 09 15** ou par E-mail: **maisonrelais.waldbillig@ecole.lu**

Si tu veux t'inscrire à la LASEP, remets la fiche d'inscription et la cotisation de 20€ au bureau de la Maison Relais et ceci avant le 12.09.2014! Nous t'attendons!

Salutations sportives,
Joëlle Leuchter & Claudia Travascio

INSCRIPTION LASEP - ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

A RENVOYER AVANT LE 12 SEPTEMBRE 2014!

Num / Nom		
Virnum / Prénom		
Matricule		
Cycle	2.1 / 2.2 / 3.1 / 3.2 / 4.1 / 4.2	
	GSM	E-mail
Mamm / Mère		
Pap / Père		
Tuteur		

HANDICAP(EN) / KRANKHEET(EN) / ALLERGIE(EN) HANDICAP (S) / MALADIE(S) / ALLERGIE(S)

Jo / Nee
Oui / Non

Wann jo, wéieng? Si oui, le(s)quel(s)		
Medicament(er)? Médicament(s)?		

WAT MËCHT ÄERT KAND UM 13.05 AUER NOM TRAINING VUN DER LASEP? (UKRÄIZEN) QUE FERA VOTRE ENFANT À 13.05 HEURES APRÈS L'ENTRAÎNEMENT DE LA LASEP? (À COCHER)

1. Mäi Kand geet aleng heem (zu Fouss, mam Velo, asw).

Mon enfant rentrea tout seul (à pied, en vélo, etc.)

2. Een Erwuessenen kënt mäi Kand sichen.

Un adulte viendra chercher mon enfant.

3. Mäi Kand geet mat an d' Maison Relais iessen.

Mon enfant ira manger à la Maison Relais.

Därf äert Kand während den Traininger an den Ausflich vun der LASEP fotograféiert gin?

Jo / Nee

Est-ce que vous autorisez le personnel de photographier votre enfant pendant les entraînements?

Oui / Non

(Verschidden Fotoen werten eventuell an Broschüren veröffentlecht gin, wéi z.Bsp.: Fuuss, Schoulbuet, asw)

(Certaines photos seront éventuellement publiées: Fuuss, Schoulbuet etc.)

Datum / Date

Ennerschrëft vun den Elteren / Tuteur

Signature des parents / Tuteur

Reçu la cotisation de 20€

Signature LASEP

NOTIZEN // NOTES



NOTIZEN // NOTES





WALDBËLLEG
D'SCHOUL